

Communication du Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du RIA22

Le contrat liant l'AGRIA22 et DUPONT RESTAURATION prévoit une revalorisation annuelle des tarifs, indexée sur le montant de l'inflation (**6.69 %**).

Au 1^{er} mai 2024, les frais fixes passeront de 4,90 € à 5,23 €.

Pour votre complète information, le RIA 22 a pris en charge depuis 2021 près de 150 000 € de frais fixes. Actuellement nous devons faire face à une hausse sans précédent des coûts de fonctionnement et des matières premières que vous constatez aussi chaque jour lors de vos achats, pour cette raison et afin de continuer à vous proposer ce service de proximité et de pérenniser l'activité du RIA, le Conseil d'Administration de l'AGRIA 22 n'a pas d'autre choix que celui de réduire son aide financière de 0.62 euros à 0.39 euros.

Seule une fréquentation plus élevée chaque jour pourrait permettre de réduire les frais fixes.

